

N° 143

LE TRAIT D'UNION

LE SYNDICAT UNIFIÉ AGIT POUR CONSTRUIRE !



DOSSIER

SEMAINE DE 4 JOURS :

OPPORTUNITÉ

SOCIALE ET

ENVIRONNEMENTALE ?

SOMMAIRE

ÉDITO .3

DOSSIER

• SEMAINE DE 4 JOURS : OPPORTUNITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE ? .4.5

PROTECTION SOCIALE .6

COUP DE GUEULE .7

BANQUES .8

INTERPRO .9

ÉCHOS DU GROUPE

• COMMENT FAIRE DE LA QUALITÉ ?
• UNE VRAIE BANQUE D'AFFAIRES !
• SORTIR LE LAPIN DU CHAPEAU...
• TAILLABLES ET CORVÉABLES À MERCI !
• VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS ? VRAIMENT ?
• REPRÉSENTANT DU PERSONNEL, C'EST SÉRIEUX !
.10 .11 .12 .13.14.15

SOCIÉTÉ

• LE BON VOULOIR DE M. MACRON ET DE SA PROTÉGÉE
• DE L'UTILITÉ DU BAVARDAGE
• LA BALANCE DE L'INJUSTICE
.16 .17 .18

RETRAITÉS .19

ENVIRONNEMENT .20

VIE DES SECTIONS .21

COIN DU CADRE .22

PARLONS DE DEMAIN .23

LU POUR VOUS .24

HISTOIRE D'EN RIRE .25

VU POUR VOUS .26

ILS ONT OSÉ .26.27



Flashez
ADHÉREZ



LE + ADHÉRENT

- Une Protection Juridique Vie Professionnelle
- L'accès au 1er réseau inter-CSE « Couleur CE »

ÉDITO

OUVRIR DE NOUVELLES VOIES

Alors que le rapport au travail est en profonde mutation, ce numéro du Trait d'Union relance la réflexion et le débat sur la semaine de quatre jours ! L'innovation comporte toujours une part de risque, mais quand l'écosystème se transforme fortement et rapidement, l'immobilisme devient beaucoup plus risqué que le mouvement.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Certains employeurs ne l'ont pas encore intégré, mais désormais le rapport de force redevient favorable aux salariés. Capter des compétences et des potentiels, les conserver voire les fidéliser, devient de plus en plus difficile. Alors que le turnover explose dans de nombreux secteurs, dans les banques en particulier et au-delà de la rémunération, les conditions de travail et l'aménagement du temps de travail, avec notamment les modalités de télétravail, sont d'ores et déjà des arguments déterminants dans le processus de recrutement.

RÉPONDRE À L'URGENCE ÉCOLOGIQUE

En parallèle, l'urgence écologique exige une refonte de nos modes de déplacements pendant que ces derniers, lorsqu'ils doivent s'effectuer en véhicule particulier, deviennent de plus en plus onéreux et de plus en

plus chronophages voire pénibles et dangereux. Optimiser les déplacements, c'est gagner du temps et de l'argent, effets particulièrement sensibles en ces temps d'hyperinflation. D'autant que pour les salaires les plus modestes, les augmentations insuffisantes obtenues compensent encore moins les effets de la hausse des prix de l'énergie et des produits de première nécessité.

REPASSER À L'OFFENSIVE

Dans ce contexte nouveau et après des années en défense conclues par le désastreux épisode de la réforme des retraites, les syndicats pourraient être tentés de saisir cette opportunité pour repasser à l'offensive et donner un nouvel élan au contrat social.

NÉGOCIER LES MODALITÉS DE CETTE AVANCÉE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Il reste à rendre cette avancée sociale et environnementale compatible avec les contraintes économiques des en-



treprises. Un changement de cette ampleur n'est envisageable qu'au travers d'une négociation fructueuse. Prenez connaissance de ce dossier passionnant en gardant à l'esprit que, si toutes les évolutions ne sont pas toujours réalisables, celles qui semblent impossibles sont toujours celles que l'on s'empêche d'imaginer.

Philippe Bergamo
Secrétaire général Syndicat Unifié-Unsa

AGIR POUR CONSTRUIRE !

Bien plus qu'un slogan,
une véritable philosophie d'action

NOTRE HISTOIRE, NOS VALEURS

- Libre et autonome
- Fraternel et solidaire
- Engagé et responsable
- Professionnel et innovant



SEMAINE DE 4 JOURS :

OPPORTUNITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE ?

Lors de la vaste bataille menée par un front syndical unanime contre la réforme du système de retraite portée par le gouvernement, il est vite apparu aux yeux des observateurs attentifs que ce combat, essentiel, était étroitement lié à au moins deux autres problématiques.

La première, que nous n'évoquons ici que pour mémoire, est celle de l'emploi des seniors. Notre pays est très en retard dans ce domaine et tout le monde a vite compris que les deux ans qu'on voulait nous voler seraient trop souvent non pas deux ans de travail mais deux ans de mise sur la touche, de non-emploi, de chômage, de précarité.

La deuxième problématique, plus essentielle encore, est celle d'un rapport profondément changé, dans notre société, au travail. Nous vivons souvent le travail comme une contrainte, parfois même comme une souffrance. Il y a beaucoup d'explications à cette tendance de fond. Dans les colonnes du Trait d'Union, nous avons, à de nombreuses reprises, traité de la dégradation des conditions de travail dans nos Caisses d'épargne. La vieille politique des objectifs, avec la trop grande dépendance des rémunérations à leur atteinte, les reporting, les normes, la réglementation, la pression s'exerçant sur les hiérarchies, le manque permanent de moyens, le sous-effectif quasi chronique, constituent une première explication.

Nous vivons souvent le travail comme une contrainte, parfois même comme une souffrance !

Le décalage entre le travail attendu et les moyens mis à disposition, associé à l'utilisation désormais massive des nouveaux moyens de communication (mails, Teams, Yammer, WhatsApp etc.),

met sérieusement à mal la frontière entre vie privée et vie professionnelle. Le temps perdu dans les déplacements joue également son rôle : évident à Paris ou dans les grandes métropoles, il touche en réalité tout le monde depuis que nos Caisses d'épargne sont devenues des monstres géographiques dans lesquels on ne tient pas assez compte, pour les mutations et promotions, de la distance entre lieu de travail et lieu d'habitation.

Chacun a le sentiment d'être mal récompensé financièrement et symboliquement, de ses efforts...

Plus généralement, dans un monde néo-libéral la rentabilité est l'alpha et l'oméga de l'activité humaine, même dans le monde mutualiste, au bénéfice scandaleusement voyant ces derniers temps des seuls actionnaires. Chacun a le sentiment d'être mal récompensé, financièrement et symboliquement, de ses efforts. D'où la tendance à se replier sur des valeurs qui paraissent plus sûres, et même plus morales : la famille, les amis, les activités non professionnelles (vie associative, mais aussi plus simplement sports ou loisirs). Ce malaise plus ou moins latent a franchi une étape pendant le Covid avec la mise en place, sur une plus large échelle qu'antérieurement, du télétravail.

C'est sans doute le moment pour remettre au goût du jour une ancienne revendication qui ne connaît pour l'heure qu'un champ restreint, voire

expérimental : la semaine de quatre jours sans changement de rémunération. Une semaine de quatre jours, par exemple de huit heures, pourrait paraître scandaleuse aux yeux de certains employeurs. Pourtant, même de leur point de vue, l'opération serait sans doute bénéfique. Pour mieux comprendre, il faut revenir sur la précédente baisse du temps de travail : le passage aux 35 heures, à la fin des années 90. Au-delà des critiques quelque peu incantatoires, force est de constater qu'aucun pouvoir politique, malgré les diverses alternances, ne les a remises en question. C'est qu'en effet elles ont été rapidement entourées de contreparties : annualisation du temps de travail, modération salariale, baisse des cotisations sociales, instauration du forfait jours, etc. qui ont permis au patronat de s'en accommoder. Très souvent, les entreprises continuent à travailler 38 ou 39 heures par semaine, le coût – en RTT et en seuil de déclenchement des heures supplémentaires – est compensé par les aides d'État, les baisses ou exonérations de cotisations sociales et les formidables gains de productivité réalisés dans notre pays (la France a la meilleure productivité horaire du monde, devant l'Irlande et la Suisse).

La France championne du monde de la productivité horaire !

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, les emplois espérés à l'époque ne se sont que partiellement concrétisés. Les salariés de leur côté ne renonceraient pas pour tout l'or du monde aux

RTT, considérées à juste titre comme un acquis, mais qui également sont contrebalancées par l'intensification du travail, l'accroissement de la productivité et, plus globalement, le sentiment de contrainte et la souffrance que nous évoquons plus haut.

Le saut qualitatif que constituerait le passage aux quatre jours permettrait à la fois de mettre en place une suite logique au progrès que demeurent malgré tout les 35 heures, tout en permettant d'aller plus loin dans quelques-uns des objectifs qu'elles n'ont pas réussi à atteindre. Il est probable d'abord que les effets sur l'emploi seraient plus réels. Nous vivons en effet une situation de l'emploi paradoxale : il y a près de 4 millions de Français au chômage et de nombreux secteurs d'activité n'arrivent pas à recruter.

Une semaine étalée sur quatre jours rendrait certainement ces emplois plus attractifs, d'autant qu'il serait plus difficile, dans un tel contexte, d'imposer des heures supplémentaires. Proposez donc à un candidat au recrutement la semaine de 4 jours et vous verrez ses yeux s'illuminer !

Le deuxième bénéfice, évident, serait économique et écologique, puisqu'il y aurait moins de déplacements, en particulier en voiture.

Argument décisif et outil de fidélisation !

Grâce à la journée supplémentaire acquise, les salariés auraient également plus de temps pour vivre, se consacrer

à leurs proches, éventuellement à la société grâce au bénévolat, se cultiver. On peut aussi penser que les employeurs y seraient gagnants car stress, absentéisme et burn-out diminueraient.

Ajoutons enfin que dans des entreprises comme les nôtres (qui resteraient ouvertes au public cinq jours par semaine), une semaine de quatre jours permettrait une sorte d'effet noria aux termes duquel les N-1 seraient régulièrement en situation de remplacer leur N. Ce qui permettrait ainsi des transmissions de connaissances et de compétences, de la promotion interne, du renouvellement de génération... et des métiers plus attractifs, à même de mettre un frein au turn over dont se plaignent à juste titre nos DRH.

Louis Martin

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER !

Pasquier, Fleury-Michon, Mamie Nova, Macif, Ranou, Gîtes de France, Ducs de Gascogne, Potain, RIVP, l'Artésienne, Accenture... toutes ces entreprises, plus ou moins importantes, ont un point commun : elles sont, parfois depuis longtemps, et selon des modalités diverses, passées à la semaine des quatre jours. En 1996, Gilles de Robien, alors ministre du travail, avait déjà

lancé une loi de diminution du temps de travail. C'était sans le caractère systématique et obligatoire que lui donnerait plus tard Martine Aubry, mais avec la possibilité d'utiliser l'outil de la semaine de quatre jours, possibilité dans laquelle une partie du patronat - sous l'égide en particulier d'Antoine Riboud, PDG de Danone - s'engouffra. Soyons honnêtes, les réalisations sont très peu

nombreuses (une étude de 2022 les évalue à 5 % des entreprises Françaises : il est probable que les quelques ratés de la mise en place des 35 heures ont freiné le mouvement. Quand on examine avec recul ce qui a été fait, les résultats sont plutôt positifs : productivité et bien être chez les salariés se sont améliorés et personne dans ces entreprises ne souhaite un retour en arrière.

A BRITISH STUDY

La semaine de 4 jours intéresse un peu partout en Europe. Des tests sont en cours en Islande et en Espagne, des projets existent en Allemagne et en Suède, et c'est de Grande-Bretagne que nous viennent des informations intéressantes. À l'initiative de l'ONG « 4 days week global », et en collaboration avec des universitaires Anglais et Américains, un essai a débuté

en juin 2022 pour 6 mois, concernant 60 entreprises et plus de 3000 salariés. À la fin toute récente de ce test, le bilan est satisfaisant. 56 entreprises sur les 60 concernées ont décidé de continuer l'expérience, 18 ayant déjà franchi le pas d'adopter définitivement la semaine de quatre jours.

La rentabilité n'a pas été affectée : pour les 16 entreprises qui ont accepté de

divulguer des données financières, les revenus ont augmenté de plus de 8 %. Le taux de stress a diminué de 39 % et le sentiment d'épuisement professionnel de 71 %. Le turn-over a baissé de 57 %. Bien entendu les personnels se déclarent très satisfaits et il faut espérer que d'autres expériences, à travers le monde et en France, permettront de regarder d'un œil neuf ce progrès social.

UNE ÉVOLUTION INÉLUCTABLE

Depuis la révolution industrielle, les mouvements de diminution du temps de travail ont toujours suscité des réticences de la part des tenants de l'ordre établi. En 1841, la loi sur le travail des enfants, qui l'interdisait pour les moins de 8 ans et le limitait à 12 heures par jour pour les 12 à 16 ans (!!!), a soulevé des critiques virulentes de certains pairs et députés qui se sont ingéniés à « démontrer » qu'elle allait « ruiner l'industrie Française ».

Plus tard, lorsque le Front Populaire accéda enfin à la vieille revendication des 40 heures, de très nombreux économistes expliquèrent doctement que cela allait entraîner un fort renchérissement des prix et de la misère pour les ouvriers. La vérité est que le mouvement de la diminution du temps de travail est inéluctable, car on produit toujours plus, avec moins de main d'œuvre, grâce aux ordinateurs, aux robots, à l'intelligence artificielle,

grâce à l'évolution continue du niveau d'études et grâce aux gains de productivité ainsi réalisés. Le choix est donc entre une diminution du temps de travail sauvage, par l'extension de la précarité, et une diminution civilisée, organisée, négociée. Dans une société démocratique, même si ce sera difficile, même s'il y aura des réticences, c'est inéluctablement le second choix qui s'imposera.

FRAIS SOINS DE SANTÉ

BPCE MUTUELLE, LA SOLIDARITÉ EN ACTION

Nous vivons une période économiquement et politiquement incertaine en matière de santé. Dans un contexte où l'État se contente de « pansements » appliqués à un système de soins à bout de souffle, les complémentaires santé continuent de devoir jouer un rôle financier de plus en plus important, le désengagement de la Sécurité Sociale s'accroissant. Face à cette situation, l'ensemble des mutuelles et assureurs voient les équilibres des contrats santé se dégrader assez fortement. Si c'est également le cas à BPCE Mutuelle, la solidité économique et la qualité de la gestion permettent de faire face à la situation. Mieux, cela autorise de mettre en œuvre des actions concrètes de solidarité financière bienvenues dans un contexte de perte de pouvoir d'achat...

DES DÉPENSES DE SANTÉ EN HAUSSE !

Sur l'ensemble des contrats, actifs comme retraités, les dépenses de santé ont fortement augmenté ces 18 derniers mois. En mettant progressivement en place le « 100% Santé » avec comme but annoncé un accès aux soins moins onéreux, le ministère de la santé avait promis que le dispositif « serait à coût nul » pour les complémentaires santé. Il n'en est rien : sur plusieurs grands postes budgétaires, les dépenses pour les mutuelles ont augmenté de 20%, déséquilibrant considérablement les équilibres des contrats, plaçant même certains acteurs du marché dans des situations très délicates.

LA SOLIDARITÉ MALGRÉ TOUT...

A BPCE Mutuelle, nous avons également constaté une augmentation forte de la consommation en 2022 sur l'ensemble des contrats et des postes de dépenses (même tendance d'ailleurs début 2023) et il a fallu acter des augmentations de cotisations pour maintenir l'équilibre des contrats. En revanche, la solidité de notre modèle économique a permis non seulement de pratiquer des augmentations bien inférieures à la moyenne nationale, mais également de prendre en charge une partie de ces augmentations. Ainsi, sur le contrat CGN Santé des actifs, BPCE Mutuelle a neutralisé 5 mois d'augmentation début 2023 ; et pour les contrats des retraités (ASV), 50% de la

cotisation du mois d'avril ont été « offerts ». Ces allègements de cotisations représentent un coût de près de 3 millions d'euros pour la Mutuelle. C'est notre façon d'afficher notre solidarité dans un contexte de forte hausse de l'inflation

AMÉLIORER LA RELATION AVEC LES ADHÉRENTS.

Dans le but d'améliorer encore la relation avec les adhérents, le site internet de BPCE Mutuelle a été amélioré et nous sommes fiers de constater que 89% des adhérents ont ouvert leur espace personnel. Ce sont désormais près de 60% des documents qui sont transmis à la mutuelle via le site. Dans le même temps nous avons eu l'honneur de voir notre certification Afnor Relation Client renouvelée. A ce jour nous sommes toujours la seule complémentaire santé à avoir obtenu cette certification. Autre honneur, celui de voir notre note de satisfaction globale augmenter pour atteindre 84%, avec un taux de recommandation en hausse également à 86%.

DE NOUVEAUX DÉFIS

Il convient de remercier vivement nos collègues de BPCE Mutuelle et les administrateurs pour leur dévouement



au service des salariés et retraités adhérents. D'ailleurs, conformément aux statuts, 1/3 du Conseil d'administration sera renouvelé lors de l'Assemblée Générale de juin. Un moment important pour la démocratie et la gouvernance de notre Mutuelle. Le nouveau Conseil d'administration aura la lourde tâche de faire face à de nouveaux défis, tel que le nouveau désengagement de la Sécurité Sociale décidé sans aucune concertation, tout en continuant d'apporter de nouveaux services aux adhérents...

Hervé Tillard
Président BPCE Mutuelle

LA TENTATION DU LIVRET A

Pour financer le très coûteux plan EPR voulu par le gouvernement, la tentation est grande de recourir aux fonds du livret A. Le débat public doit se saisir de ce sujet dont le bien-fondé et la pertinence ne vont pas de soi, loin s'en faut !

Nos gouvernants sont régulièrement tentés d'utiliser l'épargne populaire au financement de leurs politiques. La tentation est d'autant plus grande que la finalité à laquelle est destinée cette manne, à savoir l'intérêt général, permet une large interprétation.

Une grande partie de l'épargne collectée sur les livrets A et LDDS, soit quelques 300 milliards d'€, est gérée par la CDC pour financer le logement social et la politique de la ville. À ce titre, elle a financé en 2021 la construction de 85 300 logements et la réhabilitation de 81 600 habitations. Ces concours interviennent aussi sur des infrastructures diverses (hôpitaux, universités, transports, réseaux d'eau...).

UNE EFFICACITÉ DOUTEUSE

Le ministre de la Transition écologique et celui de l'Industrie, encouragés par le directeur de la CDC, viennent d'avancer le principe d'utiliser une partie des fonds du livret A au financement de la construction d'EPR.

Ce projet, qui concerne l'épargne détenue par 80 % des Français et l'approvisionnement énergétique qui les concerne tous, mérite pour le moins un débat public.

Cette orientation interpelle à deux titres principaux : les conséquences sur le financement du logement social et la pertinence même de ce plan EPR. L'engagement de la France à réduire les émissions de gaz à effet de serre commande des actions rapides et efficaces. Or, selon le GIEC, la livraison des deux premiers EPR ne pourrait intervenir au mieux qu'à l'horizon 2040. Rappelons que l'EPR Flamanville a démarré il y a quinze ans, que son coût est passé de 3,4 à 19 milliards d'€ et qu'il n'a toujours pas produit le moindre mégawatt. À terme (quand ?) son mégawattheure devrait coûter quelque 150 €, soit 2,5 fois celui de l'éolien ou du solaire.



À l'évidence le plan EPR ne répond pas à l'urgence de la situation. La nécessité du moment ne serait-elle pas d'œuvrer à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et au développement des énergies renouvelables ?

MOINS CONSOMMER

À ce titre, la rénovation des 460 000 passoires thermiques sur le territoire souffre d'une absence de politique ambitieuse, notamment en termes de financement. La prise en charge de ces travaux est totalement dans la mission dévolue à la CDC. Elle permettrait de contribuer à satisfaire la problématique énergétique et celle du logement, sachant que 1,7 million de ménages sont aujourd'hui en attente d'une HLM.

UN DÉBAT S'IMPOSE

Le gouvernement, qui prétend vouloir renouer le dialogue avec les Français, serait bien inspiré de se saisir d'un tel sujet. Une occasion unique d'impliquer les citoyens à s'occuper de leurs affaires, en l'occurrence leur épargne, leur avenir énergétique et leur avenir... tout simplement. Chiche !

Serge Huber

CUM-CUM : DU GROS CALIBRE !

On connaissait les balles dum-dum dans le domaine militaire, il faudra désormais s'habituer au cum-cum dans le domaine bancaire.

C'est une sinistre histoire, à laquelle notre Groupe est malheureusement associé. Le système existe depuis longtemps, mais la justice n'a décidé de s'y intéresser de près que depuis fin 2021, et de façon active depuis mars 2023.

QUÉSACO CUM-CUM ?

Les dividendes des actions françaises détenues par des étrangers sont soumis à une taxe spécifique (entre 15 et 30 % selon le pays d'origine), taxe qui n'est pas due par les banques ou investisseurs nationaux. Dès lors, la mécanique est simple, quelques jours avant le paiement des dividendes la banque rachète fictivement les actions (pas à de petits particuliers, bien sûr, mais à de gros fonds d'investissements), puis les restitue quelques jours après et partage avec le bénéficiaire de l'arnaque (sous forme de commission) le fruit du délit. Car il faut bien parler d'arnaque et de délit. C'est en tout cas ce que semblent désormais estimer les systèmes judiciaires Français, Allemand et de quelques autres pays Européens.

COMME LARRONS EN FOIRE...

Parmi les banques perquisitionnées par le Parquet national financier (PNF) figure Natixis qui, comme les autres, se défend en estimant que ces opérations



cum-cum ne sont pas de « la fraude fiscale » mais de « l'optimisation fiscale ». Reste à estimer le préjudice pour le fisc - c'est à dire pour chacun d'entre nous. L'État Français semble se contenter d'un manque à gagner de 1,5 milliard d'euros, mais le consortium de journaux qui a soulevé le lièvre estime le pillage fiscal pour une dizaine de pays européens à

140 milliards d'euros sur 20 ans, dont 33 milliards pour la France, pays le plus affecté. Cette affaire tombant en plein débat sur l'âge de la retraite, de mauvais esprits ne se sont pas privés de noter qu'une telle somme couvrirait plusieurs années de déficit prévu par le COR de notre système de retraite.

Agathe Prévost

UN SYSTÈME QUI ESSAIME

Afin de brouiller les pistes, le dispositif cum-cum connaît des variantes. La première consiste à faire racheter les actions, dans ce bref va-et-vient, non par la banque elle-même mais par des sociétés-écrans logées dans des pays ayant passé des accords fiscaux

particuliers qui les dispensent de la taxe. C'est le cas de l'Arabie Saoudite, des Émirats Arabes Unis, du Qatar ou de la Finlande. Une autre variante, surnommée Cum Ex, consiste à faire intervenir dans le rachat-revente une série de particuliers qui s'échangent

les actions entre eux et à échapper ainsi à la curiosité fiscale. C'est au demeurant cette dernière pratique, plus évidemment frauduleuse, qui semble avoir décidé les différents parquets européens à agir.

AP

LES RETRAITÉS EN CONGRÈS

L'Unsa Retraités a tenu son 7^{ème} congrès national les 24 et 25 janvier à Paris.

Dans son propos introductif, Laurent Escure, secrétaire général de l'Unsa, a souligné combien la syndicalisation des retraités permet de structurer les territoires. Leur apport dans les Unions régionales et départementales étant important, il suggère de créer des offres de services pour développer les adhésions en dehors du cercle militant. Jean-Marc Schaeffer, secrétaire général d'Unsa Retraités, a fait le bilan de la mandature écoulée, très perturbée par la crise du Covid. Le pouvoir d'achat des retraités a été malmené. Unsa Retraités a réagi par des pétitions et des interventions auprès des élus et des instances gouvernementales. Sa communication a été améliorée, avec la mise en place d'une « infolettre » et la publication régulière d'articles au sein de « Unsa Mag ».

DES ORIENTATIONS CLAIRES ET AMBITIEUSES

Le congrès a ensuite longuement travaillé sur des orientations syndicales et notamment : la place des retraités dans la société en France et en Europe, la dégradation du pouvoir d'achat, la détérioration du système de santé, le risque de dépendance et le développement syndical...



Secrétariat national Unsa Retraités

La résolution, adoptée à l'unanimité, constitue la feuille de route pour les quatre prochaines années et la base de la contribution d'Unsa Retraités au congrès national de l'Unsa qui se déroulera en juin 2023.

Le thème de la fin de vie a donné lieu à un débat riche et constructif, qui conduit Unsa Retraités à demander l'inscription dans le droit français du suicide assisté d'une part et de l'euthanasie d'autre part. La loi devra rechercher la juste articulation des principes de liberté,

de dignité, d'équité, de solidarité et d'autonomie.

Le congrès a également débattu d'un sujet évidemment d'actualité : la lutte contre la réforme des retraites, éclairé par l'intervention de Dominique Corona, secrétaire général-adjoint de l'Unsa.

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES

Ce fût ensuite l'élection du nouveau Secrétariat National de l'Unsa Retraités composé de : Jean-Marc Schaeffer comme Secrétaire général, aidé dans sa tâche par Jean-Claude Ancelin, Gilles Auteroche, Pascal Binet-Wasilewski, Marie-Paule Cavret, Michel Gabet, Aline Geeraerts, Jean-Roger Guiban, Chantal Guillaumie, Claude Lassalvy, Thierry Marty et Joëlle Mourton, comme Secrétaires Nationaux. Nous nous réjouissons que Pascal Binet-Wasilewski, militant de longue date de notre organisation, ait rejoint le secrétariat national d'Unsa Retraités, ce qui est une première.

Le Trait d'Union



Laurent Escure - Secrétaire général de l'Unsa

COMMENT FAIRE DE LA QUALITÉ ?

En réponse à de sérieux problèmes d'insécurité dans l'environnement immédiat de deux de ses agences, la Caisse d'épargne Rhône Alpes (CERA) a dû se résoudre à les déplacer. Elles étaient pourtant situées dans des quartiers de Lyon qui jusqu'alors n'étaient pas considérés comme défavorisés, notamment pour l'un d'entre eux.

On comptabilise mensuellement, sur le territoire de la CERA, une soixantaine d'incivilités donnant lieu à déclaration... mais on ignore toutes celles qui sont tuées. Comme on pourrait s'en douter, ces faits usent nos collègues qui se déclarent excédés voire nerveusement épuisés.

Alors, si nous pouvons saluer la décision des dirigeants de la CERA d'avoir, dans un souci de protection des salariés et des clients, décidé de déplacer les agences, il reste que sur le fond rien n'est vraiment réglé. Difficile d'exiger une qualité de service aux collaborateurs de ces agences, lorsque les clients ressentent de l'insécurité à leur abord.

LA MAISON EST EN FEU...

Face à un problème de société qui gangrène la qualité du « vivre ensemble », si l'on ne peut, dans un souci de simplification extrême, désigner un fautif, il existe cependant bel et bien une responsabilité collective qui passe par une prise de conscience individuelle. Nous avons construit une société ultra libérale qui a progressivement bousculé la hiérarchisation des valeurs. Les cultes de la performance et de l'individualisme ont progressivement supplanté ceux de la solidarité et de l'effort collectif.

Dans le même temps, le pouvoir régalien de l'État s'est accommodé, pour des raisons budgétaires plus que politiques, de la disparition d'une exigence de qualité, tant dans le domaine de l'éducation que de la police et de la justice. Les niveaux de rémunération et de carrière, les conditions d'exercice, les sous-effectifs et tant d'autres indicateurs en disent long sur l'abandon dans lequel ces domaines, essentiels au « vivre ensemble », ont été laissés par un pouvoir démissionnaire.

Ainsi s'est progressivement installée une forme d'impunité aux délits mineurs qui, là aussi, a brouillé l'échelle des mauvais comportements.

SOLUTIONS DURABLES REQUISES

Face à ce constat qui reste subjectif, pouvons-nous envisager des solutions ? Celles mises en œuvre à la CERA, comme ailleurs dans le réseau des Caisses d'épargne, répondent uniquement à une problématique d'urgence. D'autres ont pu être choisies et l'imagination n'a pas manqué, mais les solutions durables se situent, sans conteste, bien au-delà de nos entreprises.

La recherche d'une harmonie dans nos rapports sociaux peut paraître utopique.

Il est à craindre qu'elle le demeure et qu'en la matière l'inefficacité de l'engagement individuel perdure, tant qu'une réflexion plus profonde ne sera pas menée sur le choix de société que nous appelons de nos vœux.

La société civile, dont les syndicats sont partie prenante, est riche de réflexions et de préconisations que les pouvoirs publics feraient bien d'entendre.

L'actualité récente de notre pays démontre que, si cette voix est aujourd'hui méprisée, elle ne pourra rester indéfiniment inaudible au Pouvoir, sans un risque majeur d'explosion d'une cohésion sociale pourtant nécessaire à un avenir commun serein.

Philippe Donvito



UNE VRAIE BANQUE D'AFFAIRES !

Déjà en 2008, Natixis avait fait de bien mauvaises affaires avec des « subprimes », qui auraient mis le Groupe en grandes difficultés si l'État n'était pas intervenu à coups de milliards pour renflouer le Groupe (milliards qu'il a bien entendu fallu rembourser ensuite) ... Malheureusement, notre banque d'affaires ne s'en est pas tenue là !

On se souvient de l'affaire des « autocalis » en 2018 et de la déficience de couverture qui avait coûté 260 millions de chiffre d'affaires (PNB).

REMARQUABLE EN DÉFICIT D'IMAGE

Dès l'année suivante, on découvrait que Natixis avait investi dans H2O, une société qui avait réalisé des investissements en lien avec un homme d'affaires allemand très controversé, Lars Windhorst. Le coût ne se chiffre cette fois pas en euros, mais en termes d'images, car l'affaire va coûter cher... aux clients du Groupe ayant investi dans des fonds gérés par H2O. Natixis finit par lâcher l'affaire en se désengageant d'H2O, mais trop tard, le mal est fait...

SUR LE PODIUM POUR LES AMENDES

On ne compte plus non plus les amendes infligées à Natixis :

- 7,5 M€ par le Tribunal Correctionnel de Paris sur les « subprimes » pour « information trompeuse » ;
- 3 M€ par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), notamment pour un manque de transparence vis à vis de porteurs de parts de fonds gérés par Natixis ;
- 1,85 M€ par la Banque Centrale Européenne pour « non-respect des obligations de déclaration en matière de limites et d'expositions » d'une filiale luxembourgeoise ;
- 35 M€ par l'AMF (un record !) dans la fameuse affaire des frais cachés dans des « fonds à formule » commercialisés depuis 2005 auprès d'épargnants particuliers ;



- 88,3 M€ par l'Autorité de la Concurrence à Natixis Intertitres pour une forme d'entente illégale avec Edenred et Sodexo (eux-mêmes étant également condamnés).

Certaines de ces affaires sont aujourd'hui classées et d'autres pas, avec des appels en cours. Mais là encore, en termes d'image, le mal est fait.

JAMAIS DE RÉPIT !

Et voilà désormais Natixis prise dans une affaire de fraude fiscale d'une ampleur jamais vue, puisqu'il est question de 140 milliards d'euros ! Sur vingt ans, certes, mais quand même, ce n'est pas une mince affaire.

Il convient d'être prudent car cela ne fait que commencer et Natixis, comme les autres banques impliquées, ont droit à leur présomption d'innocence. Laissons donc l'affaire suivre son cours...

Mais Natixis va avoir affaire au Parquet National Financier, une institution qui n'est pas réputée pour son indulgence vis à vis des milieux d'affaires. Après avoir fait son affaire à un ancien candidat à la Présidence de la République, elle pourrait bien vouloir en faire de même avec quelques banques !

POUR LA FRAUDE, PLACE AUX PROS !

En attendant de connaître le fin mot de l'affaire, en attendant une communication de la direction qui, nous l'espérons, clarifiera la position de Natixis et l'ampleur des risques encourus par le Groupe, en attendant de savoir si le montage

fiscal incriminé peut être qualifié de fraude fiscale, aggravée ou pas, ou de blanchiment de fraude fiscale... Ayons une pensée émue pour tous ces salariés, dont vous faites partie comme nous, qui ont suivi des formations obligatoires sur la déontologie, sur l'éthique professionnelle, sur la lutte anti-blanchiment... Pour ceux qui, peut-être un jour, ont été amenés à déclarer un cadeau d'une valeur supérieure à 100 euros reçu de la part d'un fournisseur... Vous vous demandez sans doute comment des produits permettant une « optimisation fiscale » se chiffrant en milliards d'euros ont pu échapper à la vigilance de nos différents comités, directions des risques, instances de validation diverses et variées, sans parler du Conseil de surveillance (qui semble aujourd'hui très mal porter son nom), tous pilotés par des cadres dirigeants... se déplaçant sans doute en classe affaires !

QUID DES "PETITES MAINS" ?...

Nous avons évidemment une pensée pour les salariés de Natixis qui vont être les premières victimes de cette affaire si jamais leur entreprise est condamnée.

Nous en avons une également pour tous les chargés d'affaires de nos réseaux, auxquels certains clients risquent de poser des questions désagréables...

Quant à Laurent Mignon, dirigeant de Natixis de 2009 à 2018, il doit se dire : « la belle affaire » ! Comme pour les tours BPCE (voir Trait d'Union n°142), après lui le déluge...

Didier Giraud

SORTIR LE LAPIN DU CHAPEAU...

À la Caisse d'épargne Hauts de France, la part variable, récemment rebaptisée... BSA (comprenez Bonus de Surperformance Annuel), pour rester dans les trends du moment, évolue chaque année...

Évidemment, il faut bien que ceux qui ont la charge de son élaboration justifient de leur activité : mais cette année, ils ont redoublé de dextérité !

FUNAMBULE, LES YEUX BANDÉS

Déjà qu'il faut réaliser plus de 100 % de ses attendus pour envisager un gain éventuellement conséquent, voilà t'y pas que le grand ordonnateur a mis sur pied un système supplémentaire appelé « Plafond + BSA » permettant de survaloriser les gains des agences atteignant 150 % sur 5 indicateurs spécifiques. Là où cela se corse, c'est quand 4 d'entre eux sont déterminés

et communiqués par la direction seulement à l'issue du 1^{er} semestre. Autant changer les règles du jeu à la mi-temps, voyons !

Devant le tollé du CSE, la direction a modifié son projet en ramenant au... 1^{er} quadrimestre la diffusion de ces indicateurs spécifiques ! Tant de générosité laisse pantois !

BIDOUILLAGE À TOUS LES ÉTAGES

Rappelons que cette rémunération aléatoire est une décision unilatérale de l'employeur. Il n'existe aucun accord sur le sujet, ce qui explique très

probablement les libertés que s'octroie la direction et l'ingéniosité sans limite dont elle fait preuve en la matière !

Ne pourrait-elle aller jusqu'à déterminer des critères non aboutis ? Nous n'en sommes pas dupes. Et que seraient alors capables de mettre en œuvre les agences pour essayer d'atteindre ces objectifs fixés délibérément hors de portée ? Tenter de remplir toutes les cases avec les conséquences en termes de pression commerciale et de dégradation des conditions de travail... Mais qui parle ici de qualité de vie au travail ?

Olivier Buliard

DUR, DUR, LE "PLAFOND + BSA" !



TAILLABLES ET CORVÉABLES À MERCI !

À la Caisse d'épargne de Normandie (CEN), nous sommes habitués aux protestations des collègues mis dans l'obligation – du fait du fort décalage entre les résultats attendus et les moyens mis à disposition – de faire des heures supplémentaires.

Quelle ne fut donc pas notre surprise, à la lecture du bilan social de 2022, de constater qu'on en dénombrait seulement ... 401. Pour une entreprise de plus de 1 700 salariés (soit en moyenne un quart d'heure par salarié), avec les conditions de travail qui y règnent, c'est un chiffre tellement bas qu'il en devient ridicule. Nous nous sommes donc ouverts de notre étonnement auprès de Maryse Vépierre, responsable du « pôle ressources » au directoire de la CEN.

À LA SCHLAGUE !

Sa réponse nous a montré qu'à force de ne considérer l'humain que comme une « ressource » on finit par le déshumaniser et se déshumaniser soi-même. Dans l'industrie, pense et dit Dame Vépierre, un salarié qui a une minute de retard se voit retenir un quart d'heure sur son bulletin de salaire pendant que les écureuils normands se gobergent (elle n'a pas employé ce mot, mais on sentait qu'elle le pensait très fort) en pauses café et autres pauses cigarette. Sans compter, outrance suprême, que certains s'autorisent quelques minutes de retard au brief du matin.

RÉVISER LES FONDAMENTAUX

Mme Vépierre semble oublier qu'il existe un certain nombre de règles légales et conventionnelles qui autorisent des coupures dans la journée de travail, règles que les gens civilisés appliquent avec bienveillance. Elle semble également ne pas savoir, ce qui est ennuyeux pour une responsable « ressources », qu'il existe



un lien entre le surcroît de travail et la difficulté à être ponctuel aux réunions. Sans doute, comme ses collègues, a-t-elle quelques difficultés à trouver des « ressources » humaines et sans doute se plaint-elle de l'important turnover qui touche en particulier nos jeunes collègues. Qu'elle apprenne donc que,

de la même manière qu'on n'attrape pas des mouches avec du vinaigre, on ne fait pas venir des talents en utilisant un langage de garde-chiourme.

Patricia Cottard

VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS ? VRAIMENT ?

Polémique à la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire, et plus particulièrement dans sa partie « Bretagne ». Une publicité sur fond de maison en granit et beau ciel bleu Breton clamait en effet sur le réseau social twitter : « Souvent, il suffit de frapper à la bonne porte pour sa résidence secondaire - madeuxiememaison.fr ».

LES LOCAUX SANS TOIT

Cette promotion de résidences secondaires à l'adresse de riches clients a fait scandale auprès d'élus et plus généralement de la population. C'est qu'en effet la Bretagne, et particulièrement sa partie littorale, souffre d'une extrême difficulté, pour les « locaux », à accéder à une résidence principale, les travailleurs du cru ne pouvant pas rivaliser avec les riches investisseurs venus d'ailleurs et parfois de l'étranger. Le phénomène est le même dans d'autres régions, particulièrement en Corse et en Pays Basque.



DROIT DE RÉPONSE

Les réseaux sociaux ont été inondés de messages peu amènes pour nos entreprises, leur rappelant les dégâts faits par les Airbnb et autres « volets clos » de maisons occupées seulement quelques semaines par an. Vendre du prêt est bien sûr une activité normale pour une entreprise bancaire, ce que n'a pas manqué de rétorquer la Caisse dans un droit de réponse où elle rappelait le faible pourcentage des prêts pour résidences secondaires dans l'ensemble des prêts octroyés.

DES COUACS DANS LA COM

N'empêche, quand on se présente comme un acteur régional, attentif au développement et aux préoccupations

locales, quand on clame dans des spots publicitaires qu'on agit et investit « là où vous vivez », on devrait y réfléchir à deux fois avant de choisir ses angles de communication. Il est vrai qu'au moment où cette malencontreuse publicité paraissait, les dirigeants de la CEBPL étaient tout occupés à préparer un voyage d'« études » à Dubaï pour le directoire et le COS, voyage auquel ils ont dû finalement renoncer devant le tollé - encore un ! - provoqué et les protestations syndicales. Il y a décidément bien des couacs dans la façon dont nos amis Bretons gèrent leur image.

Agathe Prevost

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL, C'EST SÉRIEUX !

Les élections du CSE devaient se dérouler début mars. Finalement elles ont été reportées à fin mai. Pourquoi ? Pour cause d'irrégularités constatées dans le cadre de la propagande électorale.

VIOLATION DU PAP

L'avenant au protocole pré-électoral (PAP) signé à l'unanimité le 7 mars apporte des éclaircissements et cible le coupable : « *De même elles constatent que le report des élections a pour conséquence de purger l'ensemble des irrégularités qui ont été constatées dans le cadre de la propagande électorale sur la période antérieure au présent avenant ; à savoir la propagande électorale réalisée par le syndicat SNE-CGC sur les boîtes mails professionnelles de certains collaborateurs de l'Entreprise.* »

L'auteur de ce trouble est une candidate du SNE-CGC qui a adressé à une

cinquantaine de salariés un mail de propagande électorale sur leur boîte mail professionnelle. Pratique proscrite en CELDA sauf pour s'adresser à ses adhérents... ce qui n'était à l'évidence pas le cas !

Le risque qu'une contestation des résultats par une organisation syndicale aboutisse devant un juge était réel. D'où la demande de report des élections par SU-UNSA, CFDT et Sud, acceptée par la direction afin d'éviter de devoir organiser une nouvelle élection le cas échéant.

UN RÉEL RISQUE D'ANNULATION

Si la faute peut être attribuée à un manque d'expérience en matière d'élection, elle relève en premier lieu d'une méconnaissance d'un accord (PAP) signé en janvier, donc récent, où les conditions de propagande électorale

sont clairement expliquées. Pour un candidat au CSE, la première règle devrait être de respecter les accords que l'on a négociés et signés ! Il ne suffit pas de se déclarer expert pour l'être...

DES SUJETS CRUCIAUX RETARDÉS

Voilà une bavure qui aboutit à une perte de temps n'allant pas dans le sens des attentes des salariés portées sur des sujets bien plus importants pour leur quotidien : conditions de travail détériorées, pression commerciale exacerbée, pouvoir d'achat en berne... Pour sûr, le Syndicat Unifié-Unsa saura prendre à bras le corps ces sujets dès l'installation du futur CSE. Cette mission sera d'autant plus atteignable que l'audience du SU-UNSA sera élevée.

Jean-David Camus



LE BON VOULOIR DE M. MACRON ET DE SA PROTÉGÉE

Le Président Macron semble décidément avoir, en matière de retraite, des idées bien arrêtées et très personnelles. Par-delà le tumultueux dossier de réforme, il s'est aussi investi sur le cas particulier de la mise à la retraite d'une de ses protégées...

Il s'agit de Catherine Pégard, présidente du Château de Versailles, qui devrait être à la retraite depuis mars 2021 et qui s'accroche à son poste, aidée en cela et de manière très grossière par le président himself !

La dame refuse de partir et le Président, non seulement acquiesce, mais manœuvre en ce sens, au mépris des règles légales : limite d'âge (C. Pégard a 68 ans) et limitation à trois du nombre de mandats (C. Pégard en brigue un quatrième).

GROSSES FICELLES

Qu'à cela ne tienne, fin 2022, le président a manigancé pour tenter de faire passer un projet de décret (retoqué par le Conseil d'État) visant à repousser l'âge de la retraite de hauts fonctionnaires. Fin janvier, le Sénat a été saisi d'un amendement loufoque à un projet de loi ainsi argumenté : Versailles accueillant une épreuve hippique des Jeux olympiques, Pégard doit rester jusqu'à la fin 2024 afin que tout se passe au mieux. Des sénateurs de tous bords ont trouvé la ficelle si grosse – la maîtresse de Versailles n'est spécialiste ni en art, ni en patrimoine, ni en gestion, ni en jardins, ni en sport, ni en équidés – que l'amendement, après quelques échanges croustillants, a été retiré.

LE PRÉSIDENT, LA CHÂTELAINE ET THE KING

L'affaire est d'autant plus cocasse que dame Pégard avait manœuvré pour faire éjecter son prédécesseur (Jean-Jacques Aillagon) en arguant de son âge - Aillagon avait alors 68 ans - pour justifier son départ !

Pourquoi M. Macron s'accroche-t-il ainsi pour maintenir C. Pégard à ce poste, au risque que les décisions de la châtelaine

puissent être contestées en justice ? Voulait-il garder dans la place une personne de confiance pour recevoir, avec le faste requis, King Charles ? La souveraine visite, ajournée pour cause de fronde populaire générée par des questions d'âge de départ à la retraite, doit résonner étrangement aux oreilles du président, de la châtelaine et bien évidemment de King Charles, semble-t-il fort bien pourvu pour percevoir le moindre son !

Serge Huber



DE L'UTILITÉ DU BAVARDAGE

« Quel temps fait-il ? Il n'y a plus de saison. C'est bien vrai, tout fout le camp... » Et si la disparition de ces futiles bavardages venait défaire le socle de nos relations sociales ?

Le bavardage serait-il en passe de disparaître ? Peu à peu, ces petits échanges informels sur tout et rien engagés avec des inconnus au hasard d'une rencontre, dans une file d'attente, chez le coiffeur, chez le médecin... se défont. Aujourd'hui les coiffeuses coiffent des gens qui ne leur parlent pas. Dans le train, dans les salles d'attente, aux caisses des supermarchés, on observe des individus les yeux rivés sur leur écran de smartphone en communication avec des interlocuteurs invisibles.

LES BÉNÉFICES DE L'ÉCHANGE

Autrefois il arrivait que l'on s'excuse auprès de son voisin de train quand, après avoir discuté, on sortait un livre. Aujourd'hui, le mode par défaut étant d'être absorbé par son téléphone, on s'excuse si l'on doit lui adresser la parole. Des chercheurs se sont penchés sur le sujet pour évaluer ce que l'on perdait par défaut de bavardage. Une étude, réalisée dans les transports en commun de Chicago, a mis en évidence que les personnes à qui les enquêteurs avaient demandé de parler à un inconnu avaient une meilleure appréciation de la qualité de leur voyage que ceux qui ne l'avaient pas fait.

Par ailleurs, les participants à qui il était demandé de prédire leur sentiment à la fin du voyage, sous-estiment souvent l'aspect positif de discuter avec d'autres personnes. Non seulement ils sous-estiment le plaisir de la discussion, mais aussi les informations qu'ils peuvent en tirer.

LES RISQUES DE L'ENTRE-SOI

Le journaliste new-yorkais Joe Keohane, spécialiste de la question, suggère que cette solitude pourrait être la conséquence de l'inflation de gens autour de nous. On serait obligé, explique-t-il, de limiter les échanges pour réussir à vivre avec autant de monde.

Il est aussi probable que notre propension à bavarder s'est atrophiée par manque d'occasion. L'écran est venu insidieusement faire l'interface pour passer une commande, prendre un rendez-vous, présenter son titre de transport, son billet de concert... et petit à petit les gens ont été remplacés par des écrans.

Dans *Fractured*, un livre consacré au délitement des liens qui nous permettent de faire société, le Britannique Jon Yates s'inquiète de ce que la raréfaction du bavardage puisse contribuer à la polarisation de la société en diminuant notre empathie pour ceux qui nous sont différents. Ce qui porte le risque de ne plus échanger qu'avec des gens de la même génération, passés par les mêmes écoles et partageant les mêmes idées politiques, ce qui est contraire au fonctionnement d'une démocratie. Le bavardage permet d'huiler les rouages du collectif et de limiter tensions et conflits.

QUEL TEMPS VA-T-IL FAIRE ?

Des initiatives ont été engagées pour tenter de lutter contre ce repli. La République des Hypers Voisins a vu le jour en 2020, durant le confinement, à Paris (XIV). L'opération « mille couverts », entre autres initiatives, a permis aux voisins de partager leur déjeuner et ainsi dynamiser le lien social du quartier. L'inversement de la tendance et le retour au bavardage spontané n'est sans doute pas pour demain. Les initiatives type « Hypers Voisins » n'y suffiront pas. À l'évidence cela passe par une prise de conscience pour que « parler à des inconnus » devienne tendance. Mais puisque celles et ceux qui se sont fait violence en ont constaté les bienfaits, gageons que la mécanique des considérations météorologiques se remette à tourner harmonieusement.

Serge Huber



LA BALANCE DE L'INJUSTICE

Les couplets affectés, déblatérés à longueur de discours sur l'humanité des entreprises, sonnent étrangement avec certaines pratiques de gestion des ressources humaines. La discrimination pour cause de surpoids en est un exemple flagrant.

Plusieurs études en témoignent, l'obésité est une cause de discrimination à l'embauche et à l'évolution professionnelle. Les raisons profondes de cette ségrégation reposent sur des stéréotypes considérant que le problème de surpoids est de la responsabilité exclusive des individus jugés paresseux, émotifs, en mauvaise santé...

MALADIE CHRONIQUE

L'obésité est une maladie chronique dont souffrent 8,5 millions de personnes, soit 17 % de la population française. Une proportion qui a doublé en vingt-cinq ans. Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants que l'on constate l'apparition d'une obésité chez des enfants de moins de 5 ans, ce qui n'était pas observé il y a vingt ou trente ans.

Comment peut-on affirmer qu'un enfant de cinq ans ne se dépense pas ? Pourtant, l'idée que la modification du comportement des personnes obèses suffirait à régler leur problème est très répandue.

Pour le Collectif interassociatif pour la santé environnementale (CISE), « Faire reposer la lutte contre l'obésité sur la seule responsabilité des individus est une ineptie ».

Cette discrimination touche davantage les femmes que les hommes. Ainsi le démontre le baromètre réalisé par le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2016, qui indiquait que « les femmes obèses étaient huit fois plus souvent discriminées à cause de leur apparence physique que les femmes à l'IMC normal [l'indice de masse corporelle]. Les hommes l'étaient trois fois plus que les hommes de poids "normal". »



Conséquence de ces discriminations : les travailleurs obèses ont plus de risques d'être en situation de déclassement social, avec un niveau professionnel ne correspondant pas à leur niveau d'études, et des salaires moins élevés.

DOUBLE PEINE

Ces personnes, qui souvent doivent supporter au quotidien les regards et remarques blessantes, subissent une double peine quand un emploi leur est refusé en raison de leur physique, d'autant que ce motif n'est pas officiellement avancé. Et pour cause, de telles discriminations sont interdites par la loi. Elles sont cependant si difficiles à prouver que les démarches engagées par les obèses sont extrêmement rares.

ON NE NAÎT PAS GROS !

Selon Gabrielle Deydier, autrice d'*On ne naît pas grosse* (Editions Goutte d'Or,

2017), le changement passera davantage par une attitude plus offensive des obèses eux-mêmes : « Il faut qu'ils s'affirment, qu'ils cessent de s'autocensurer. C'est une autre raison de leurs difficultés sur le marché de l'emploi : ils ont tendance à ne jamais se plaindre, et parfois à ne pas croire en leurs chances dans certaines entreprises. »

Des initiatives voient d'ailleurs le jour pour les aider à reprendre la main sur le marché de l'emploi, tel le programme européen *Aspire*¹ qui s'est achevé en mars. Lancé en 2019, il a accompagné mille personnes obèses en France et en Angleterre afin de développer leur employabilité.

Il est navrant que l'entreprise ne prenne pas plus en considération cette discrimination qui s'inscrit dans une vaste et vaine fuite en avant consistant à courir vers le modèle d'humain de la bonne taille, la bonne couleur, docile, obéissant, efficace... qui n'existe pas !

Serge Huber

SOURCE DE TOUS LES DANGERS

La réforme du régime de retraites a occupé les premiers mois de l'année. Mais on se souvient qu'il s'agit de la deuxième tentative du gouvernement sur ce sujet. En quoi diffèrent-elles ?

La première avait pour ambition de mettre en place un régime universel par points. Elle a été interrompue, disait-on alors, en grande partie pour cause de COVID. Ce qu'on n'avait peut-être pas assez remarqué à l'époque, c'est que le système était limité à trois fois le plafond de la sécurité sociale (PSS), alors que ceux qui ont la chance d'avoir de gros salaires cotisent aujourd'hui jusqu'à huit fois le PSS.

UN OBJECTIF MASQUÉ

L'ambition, à peine cachée, était d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la retraite par capitalisation. En effet, ce sont essentiellement des cadres qui peuvent gagner plus que trois fois le PSS. Ce sont également, bien sûr, ceux qui ont les meilleures capacités d'épargne. Limiter leur participation au régime par répartition était un moyen, comme on l'a déjà fait par le passé pour les artisans, les indépendants et les fonctionnaires, d'élargir le champ de la retraite par capitalisation en France, dont beaucoup considèrent qu'il est regrettable qu'elle ne connaisse pas les niveaux atteints dans le monde Anglo-saxon.

POINT TROP N'EN FAUT...

Si finalement ce point n'a pas été repris lorsque le gouvernement est revenu à une approche paramétrique, c'est qu'il a eu conscience qu'à l'extrême impopularité du recul de l'âge de la

retraite, il était difficile d'ajouter une autre impopularité. Car les Français se méfient de la capitalisation, et ils ont bien raison. En effet, introduire sans bornage très précis une part de capitalisation pour les plus hauts salaires, ce serait mettre un coin dans l'édifice de solidarité que constitue la retraite par répartition, avec le risque qu'une envie de sécession apparaisse qui ruinerait tout le système sur le long terme. Ceux qui sont favorables au « tout capitalisation » se basent sur l'argument phare du système : je cotise pour moi, pas pour les autres.

Mais cette motivation égoïste ne passe pas car les Français sont attachés à la solidarité de la répartition, comme ils le sont à celles de l'assurance maladie et de l'assurance chômage.

LE RISQUE PEUT ÊTRE CANTONNÉ

Surtout, l'histoire montre que ce calcul, s'il peut fonctionner à certains moments, a connu par le passé, à plusieurs reprises et en de nombreux endroits, des développements catastrophiques. Pour ne prendre qu'un exemple (mais on pourrait en citer beaucoup) aux États-Unis, à la suite de la crise financière de 2008 et de la débâcle de plusieurs fonds de pension, près d'un million de personnes âgées ont été obligées de reprendre un travail, dont 105 000 avaient plus de 75 ans.

Comme celui d'une taupe, le cheminement de la capitalisation est souterrain



mais certain. Il est assez probable que l'ouverture avortée pour les hauts salaires du privé revienne, en catimini ou de façon ouverte. Il faudra alors être intransigeants sur ce point car notre système de retraite n'est viable que s'il repose avec force sur la solidarité entre hauts et bas salaires, cadres, employés et ouvriers. Ce qui ne signifie pas, au demeurant, un veto absolu. La capitalisation est acceptable si elle vient en plus, et non en substitution, de la répartition, si elle se met en place par voie d'accord, si elle est gérée paritaire : exactement ce qui se passe dans la branche Caisse d'épargne depuis fin 1999 où notre régime supplémentaire est ouvert à tous les personnels, partie intégrante du contrat de travail et financé à hauteur de 70 % par les employeurs et 30 % par les salariés.

Henri Bonetti

ORIGINE DE LA RÉPARTITION

L'histoire comparée de la capitalisation et de la répartition est paradoxale. Contrairement à ce qu'on peut penser, les syndicats ont été jusqu'à la seconde guerre mondiale plutôt favorables à la capitalisation. Il faut dire que les différentes – et timides – tentatives de mise en place de systèmes de retraites, depuis la loi d'avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes, reposaient toutes sur ce principe qui paraissait

alors à tout le monde comme relevant du bon sens. Autre paradoxe : c'est le régime de Pétain qui a instauré en France la répartition. Il n'a bien entendu pas eu le temps de faire autre chose que l'esquisser, mais l'idée était là, et lorsque le Conseil National de la Résistance, qui était parti au tout départ toujours sur de la capitalisation, s'est rendu compte que c'était la seule solution, dans un pays à reconstruire, pour

verser immédiatement des retraites aux vieux travailleurs, il l'adopta. Utilisé ainsi au départ pour des raisons essentiellement pratiques, il est devenu, au fil des années, un totem auquel tous les syndicats et la plupart des partis politiques sont farouchement attachés.

HB

MAGAZINE PAPIER OU SUPPORT NUMÉRIQUE ?

Lequel de ces choix répond le mieux aux exigences environnementales ? La réponse n'est pas si évidente qu'on pourrait le penser. Explications...

L'empreinte carbone, par l'émission de gaz à effet de serre (GES), est la référence communément utilisée pour quantifier et comparer l'impact des acteurs économiques sur le réchauffement climatique. À ces fins, Benoit Moreau, de la société *Ecograf*¹, a développé une « calculatrice carbone » permettant d'apprécier l'empreinte d'une publication soit « papier » soit « numérique ».

Le papier nécessite du bois et de l'énergie pour sa production et son transport. Il évalue l'impact d'une page papier entre 5 et 10 g de CO₂ là où une page numérique oscille entre 0,147g et 0,441g ! De quoi faire de la presse écrite le vilain petit canard de la cause environnementale !

UN CONSTAT EN TROMPE L'ŒIL

Pourtant l'impact environnemental ne se cantonne pas aux simples émissions de GES. L'extraction de métaux rares nécessaires à la fabrication des appareils électroniques (PC, tablette, liseuse et smartphone) ainsi que leur acheminement depuis leurs lieux de production, généralement asiatiques, viennent ternir les vertus écoresponsables du support numérique.

À cela vient s'ajouter le transfert (Wifi, 4G, etc.) et le stockage des données (data center et leur localisation) qui aggravent sérieusement, sur la durée, la facture en CO₂ du numérique.

Une fois la production et le transport comptabilisés, le magazine papier



devient quasiment neutre en termes d'impact. De plus, il peut être lu et relu à l'envi sans générer de coût supplémentaire, et ceci par plusieurs personnes.

La balance penche alors en faveur de la traditionnelle feuille de chou, du bon vieux canard, de la revue sur papier glacé ou de la publication périodique dont le *Trait d'Union* est un digne et respectable représentant.

ALORS, QUE CHOISIR ?

La réponse semble être, comme souvent, dans l'équilibre. Tout dépend de la pertinence dans le temps de l'information communiquée. Une revue d'actualité éphémère, et donc à obsolescence rapide, ne justifie pas le

coût environnemental du format papier. En revanche, la version numérique d'une publication plus pérenne engendre un coût de stockage (10g de CO₂ par an pour 1Mo), auquel il faut rajouter 11g en cas de partage vers un autre lecteur... qui pourrait à nouveau la stocker ! Tout nous pousse donc à établir cette règle : « Numérisons l'éphémère et publions le durable ».

Philippe Cazeau

¹ Entreprise de diagnostics et de solutions éco-responsables à destination de l'imprimerie

CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE DRÔME ARDÈCHE, ÉLECTIONS CSE 30 MAI - 8 JUIN

DONNEZ UN VISAGE À L'ÉQUIPE QUI FAIT ENTENDRE VOTRE VOIX

Le premier mandat de CSE arrive à son terme. Si la pandémie Covid a largement perturbé les œuvres sociales, allant jusqu'à leur arrêt brutal, vos élus SU-UNSA ont su s'adapter et trouver les moyens d'en atténuer les effets, avec un retour à la normale en 2022 pour le bien de tous.

Défendre, valoriser une continuité d'avantages et de services en adaptant le discours et les actes à l'évolution du monde de l'entreprise et à notre environnement.

Repenser la qualité de vie, la charge et les conditions de travail. Promouvoir une politique de rémunération ambitieuse, juste et équitable. Voilà des sujets incontournables que vos futurs élus devront porter au débat. Pour cela, ils doivent pouvoir compter sur la légitimité que vous accorderez aux candidats présentés par le SU-UNSA.

COLLÈGE TECHNICIENS

Titulaires: Suppléants

www.e-votez.net/celda

COLLÈGE CADRES

Titulaires: Suppléants

Voter Syndicat Unifié-Unsa, c'est s'assurer l'expertise et la compétence d'une organisation syndicale forte et de premier plan. C'est aussi faire le choix de femmes et d'hommes issus de tous les métiers et de tous les territoires.

Forts de leur bilan et de leur expérience, les candidats SU-UNSA sont armés et prêts à remplir leurs missions.

**DU 30 MAI AU 8 JUIN,
ACCORDEZ-LEUR VOTRE CONFIANCE
VOTEZ SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA !**

Michel Channac
Délégué syndical central

Donnez un visage
À L'ÉQUIPE

**QUI FAIT ENTENDRE
VOTRE VOIX !**

www.e-votez.net/celda

Votez SU / UNSA



QUALITÉ DE VIE ET ORGANISATION DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE

Trop longtemps et trop souvent, l'aménagement du temps de travail a été vécu comme une contrainte par des employeurs figés dans des schémas anciens. S'agissant des cadres plus particulièrement, tout aménagement était tabou. Mais les événements font bouger les lignes...

Ce n'est que très récemment et trop rarement que certains cadres ont pu accéder à un temps partiel par exemple. Ainsi la réflexion et le débat sur la semaine de quatre jours que ce numéro du Trait d'Union lance, ouvrent des voies nouvelles y compris pour les cadres et plus largement pour l'optimisation du fonctionnement de nos entreprises.

La révolution technologique en cours, et la formidable accélération induite par la pandémie de Covid 19, ont profondément modifié l'approche du travail. En parallèle, l'urgence écologique amène les entreprises à revoir leurs modes de consommation, de production et de distribution de services.

CONCILIER VIES PROFESSIONNELLE ET PRIVÉE

Les salariés en général et les cadres en particulier aspirent à une meilleure coordination entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Combiner une implication forte dans son travail et trouver du temps pour le reste de sa vie devient désormais une évidence. Combiner la semaine de quatre jours et le télétravail offrirait de larges perspectives en la matière, tout en réduisant les déplacements de manière très significative, tout en préservant voire en améliorant la productivité.



HORIZONTALITÉ, POLYVALENCE ET ÉVOLUTION

Trop longtemps, le fonctionnement en silo a freiné le développement de l'entreprise. Trop souvent, les managers ne partageaient que peu ou pas leur savoir qu'ils croyaient être l'apanage de leur pouvoir. La semaine de quatre jours, avec ou sans réduction du temps de travail et en prenant en compte le bon fonctionnement de l'entreprise, implique une remise à plat de l'organisation. Comme dans toute conduite du changement les cadres seront au cœur du processus.

D'abord, pour être à l'écoute du terrain, concevoir et proposer les adaptations techniques et logistiques qui constitueront les bases de la négociation sociale. Ensuite, en introduisant de la souplesse dans le dispositif qui devra évidemment être testé, éprouvé et, le cas échéant, adapté. Enfin, en améliorant la polyvalence qui, en l'occurrence, deviendra concrètement

un atout majeur dans l'évolution de carrière. S'agissant des entreprises commerciales comme les nôtres, le fait de devoir répartir l'activité sur cinq jours et demi créera la nécessité de déléguer plus et mieux et donnera la possibilité à des collaborateurs d'élargir leur champ de compétence voire de démontrer des aptitudes de nature à préparer leur évolution de carrière.

OSER L'INNOVATION FRUGALE

Le temps est venu de sortir des sentiers battus et de redonner à la qualité de vie au travail une place prépondérante. Lorsque l'atteinte de cet objectif favorise la transition écologique, il est urgent d'y réfléchir. Oser l'innovation frugale, c'est aussi contribuer à l'image de l'entreprise et combiner activité économique, éthique et citoyenneté. Les salariés en général et les cadres en particulier souhaitent, plus que jamais, donner du sens au travail.

Philippe Bergamo

CABINES DE BRONZAGE ARTIFICIEL

TANT QUE ÇA RAPPORTE...

Depuis le 26/01/2016, la vente d'appareils de bronzage est interdite aux particuliers en France. Plus de 7 longues années plus tard, cette mesure de santé publique est inefficace puisque l'interdiction demeure théorique ! Et pendant ce temps le cancer progresse. Explications...

Les rayonnements ultraviolets artificiels ont bel et bien été classés comme « agents cancérigènes certains » par le *Circ*¹ depuis Juin 2009, à la suite des travaux de 20 scientifiques de 9 nationalités différentes. Le Brésil n'a pas traîné, puisque dès novembre de la même année il était le premier pays à interdire totalement l'usage des appareils de bronzage. Divers états Australiens en ont fait de même, avant d'être rejoints par le continent tout entier le 1er janvier 2016.

CHEZ NOUS, ÇA BUGGE !

Comme toute loi française, le projet interdisant la vente ou la cession d'un appareil de bronzage nécessitait un décret déterminant les modalités d'application de cette interdiction et l'aval de la Commission Européenne. Or, si un projet de réglementation nationale est susceptible, selon ladite Commission ou d'autres états membres, de créer des obstacles à la libre circulation des marchandises, l'Europe peut en bloquer son application. Et en l'occurrence elle ne s'est pas gênée.

Car, pour notre malheur, les bancs de bronzage tombent sous le coup d'une autre réglementation dite « basse tension », relative aux appareils électriques branchés sur le secteur. Conformément à cette norme électrique, ils peuvent donc circuler librement au sein de l'Union Européenne et faire le bonheur des particuliers pressés de « griller ». Et hors de question que des arguments en faveur de la protection de la santé fassent obstacle au commerce !



PRÉPARER AUJOURD'HUI LE CANCER DE DEMAIN

Dans *The Conversation*, *Olivier Merkel*² ne laisse planer aucun doute sur les risques pour la santé que fait peser la pratique du bronzage artificiel. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) le souligne également : « Cancer, coups de soleil, accélération du vieillissement cutané, inflammation oculaire et immunosuppression transitoire sont tous associés à l'utilisation des appareils de bronzage ». Et le pire, c'est que l'exposition aux UV artificiels peut engendrer une addiction au bronzage...

Si les pouvoirs publics ont lancé depuis quelques temps des campagnes de prévention contre les risques d'une exposition sans protection au soleil (lunettes, T-shirt, protection anti-UV), rien ne paraît sur l'exposition aux UV artificiels pouvant représenter l'équivalent d'un soleil tropical d'indice UV 12, quand au-delà de l'indice UV 10 les risques sont extrêmes et qu'il est conseillé de rester en intérieur...

IDÉES REÇUES À COMBATTRE

Si vous pensez préparer, par quelques séances en cabine de bronzage, votre peau au soleil estival, vous avez tout faux ! La composition des UV artificiels est différente de celle du soleil qui sont répartis en 3 bandes : les UVA, UVB et UVC plus ou moins énergétiques. En France le taux d'UVB étant limité par la réglementation, les cabines de

bronzage délivrent principalement des UVA qui pénètrent profondément la peau, laquelle s'affine et vieillit plus vite. En effet, les UV artificiels ne font que colorer la peau sans déclencher le mécanisme d'épaississement associé aux expositions progressives au soleil.

Si vous comptez sur les cabines de bronzage pour un apport de vitamine D afin de lutter contre la dépression saisonnière, là encore vous êtes dans l'erreur. Quelques minutes d'exposition au soleil (mains et visage) suffisent largement pour couvrir les besoins habituels en vitamine D. Quant aux effets positifs sur le moral, ils sont inexistantes puisque seule la lumière visible joue ce rôle...

LE MÉLANOME A DE BEAUX JOURS DEVANT LUI

En France, la voie réglementaire s'annonce encore longue avant que cesse cette exposition inutile à un rayonnement responsable de nombreux décès. Bien que l'*Anses*³ se répète, en recommandant sans équivoque « la cessation, à terme, de tout usage commercial du bronzage par UV artificiels et de la vente d'appareils délivrant des UV artificiels à visée esthétique », nul ne semble vraiment l'entendre.

Bernard Charrier

¹ Circ : le Centre international de recherche sur le cancer est une agence de l'Organisation Mondiale de la Santé

² Chef de l'unité « évaluation des risques liés aux agents physiques » de l'Anses.

³ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

UNE BD DIDACTIQUE ET
INDISPENSABLE

LE MONDE SANS FIN

«Le Monde sans fin» n'avait pas besoin d'un coup de pouce du Trait d'Union pour être un succès. Sorti fin 2021, la bande dessinée est en effet le livre le plus vendu - toutes catégories confondues - de l'année 2022.

LES AUTEURS

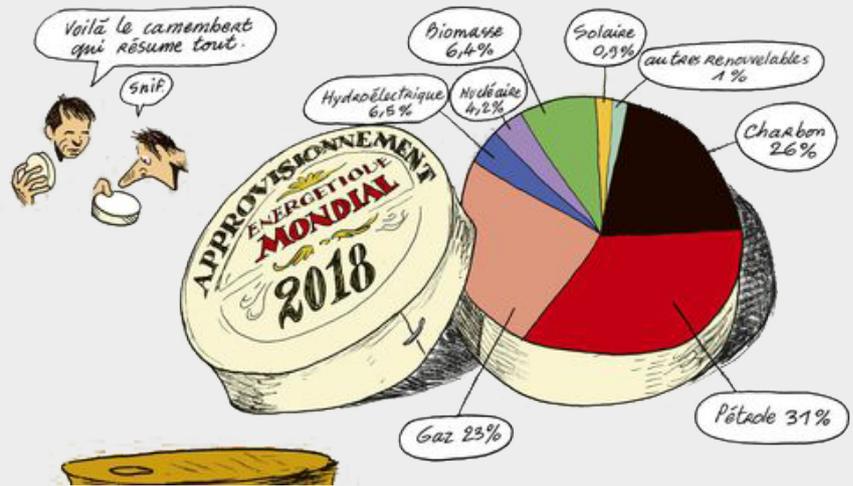
Christophe Blain est un très bon dessinateur dont on avait apprécié le Villepin virevoltant et un tantinet ridicule de «Quai d'Orsay».

Jean-Marc Jancovici, polytechnicien, ingénieur, enseignant, essayiste et conférencier très suivi, est l'inventeur de la notion de bilan carbone. Il met depuis des années au service de la lutte contre le réchauffement climatique et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre ses incomparables talents de vulgarisateur scientifique.

Un livre déjà ancien, donc, mais dont il est intéressant de faire un compte rendu plus d'un an après sa parution, aussi bien pour son contenu que pour apprécier la réception critique qui fut la sienne sur la durée.

ÉCLAIRAGE

Jouant les Candide, Blain se met en scène en faire valoir d'un Jancovici qui disserte savamment et avec une clarté

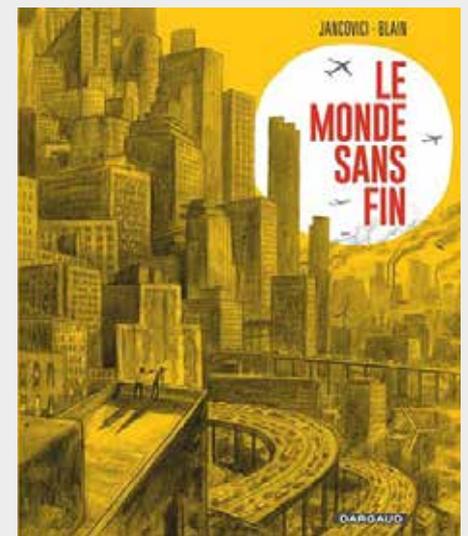


remarquable sur l'énergie puis sur le climat. Même en étant d'une grande imperméabilité au raisonnement scientifique, on est épaté de l'habileté avec laquelle Jancovici fait comprendre à des béotiens (comme l'auteur de ces lignes) les notions les plus complexes. Le livre fait 197 pages. Jusqu'à la page 126, ce qu'il raconte suscite l'admiration et l'approbation de tous. La dépendance aux énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) est en particulier très bien décortiquée, ainsi que les terribles dangers des émissions de gaz à effet de serre. Mais déjà les explications sur les énergies renouvelables (éolien, solaire etc.), tout en étant louangeuses, pointent l'idée qu'elles pourraient ne pas suffire (le petit personnage Jancovici nous informe très vite que si l'éolien devait fournir toute l'énergie nécessaire il faudrait partout en France une éolienne tous les kilomètres). Et à partir de la page 126, patatras ! Jancovici se met à dos une partie de ses lecteurs, en particulier les ténors de l'écologie politique, en nous expliquant avec une logique implacable qu'il faudra - sauf à accepter l'idée d'une régression économique et sociale massive - en passer par l'énergie nucléaire. Jancovici

partage pourtant avec les écolos l'idée qu'il faut aller vers la décroissance. Mais, plus réaliste qu'eux, il cherche les solutions pour y aller de manière progressive, avec l'aval des peuples. Et pour cela, l'énergie nucléaire - dont il montre à quel point on a exagéré ses inconvénients, même s'ils sont réels - est, pour reprendre sa métaphore, un excellent parachute ventral. Quand on saute de l'avion, se débarrasser de son parachute ventral en espérant en trouver un autre avant d'arriver au sol, est suicidaire.

À lire impérativement, donc, comme l'ont déjà fait près de 700 000 personnes, désormais mieux armées pour comprendre les enjeux environnementaux.

Henri Bonetti



LE MONDE SANS FIN

Éditeur : Dargaud

Auteurs : Christophe Blain et
Jean-Marc Jancovici

Illustrations : Christophe Blain
197 pages - 28 €



ESPAGNE

LES TRAINS TROP LARGES NE PASSENT PAS DANS LES TUNNELS

L'intention de l'opérateur espagnol (Renfe) de rénover une partie du parc ferroviaire vieux d'une quarantaine d'années est fort louable. Les trains concernés circulant dans le Nord du pays et traversant, sur un millier de kilomètres, la Galice, les Asturies, la Cantabrie, la Castille-et-Leon et la Murcie sont en effet sujets à des avaries de plus en plus fréquentes.

Le cahier des charges accompagnant la commande d'une trentaine de trains, passée en 2020, au constructeur Basque

CAF, comportait hélas de fatales erreurs ! Les dimensions indiquées pour les trains étaient en fait trop grandes ! À tel point que, si le constructeur ferroviaire s'était contenté de suivre les indications que lui a fournies Renfe, les trains qu'il aurait livrés ne seraient pas entrés dans les tunnels...

Heureusement, le constructeur s'en est rendu compte au moment de la conception. Si une gabegie monumentale a pu ainsi être évitée, cela n'empêchera pas la livraison initialement prévue pour

2024, de subir un retard de deux à trois ans et un surcoût, dont le montant est inconnu, qui viendra accroître la facture initiale chiffrée à 258 millions d'euros !

Miguel Ángel Revilla, Président de la Cantabrie, affirme avec perspicacité: « On exige que la ministre trouve une solution le plus vite possible. On ne va pas toucher aux tunnels, ils sont comme ils sont. Qu'ils fassent un train qui passe dans les tunnels ! »

Serge Huber



LA SYNDICALISTE

L'affaire n'est pas si courante dans le Trait d'Union mais un film récent mérite qu'on le chronique pour inciter les adhérents à le voir : il s'agit de « La Syndicaliste ».

L'affaire prend racine chez Areva avec le limogeage d'Anne Lauvergeon dont Henri Proglio, (patron d'EDF après avoir été celui de Véolia), a fini par avoir la tête. Guignant sur la filière de l'atome, Proglio s'est appuyé sur des capitaux chinois pour arriver à ses fins, avec des appuis gouvernementaux de l'époque (qui laissent faire, refusant de voir l'issue annoncée), mais également une complicité de poids chez Areva (le successeur de Lauvergeon).

Finalement, EDF récoltera la filière atome et les Chinois accèderont à la technologie leur permettant de vendre des centrales nucléaires à un prix défiant toute concurrence.

SEULE CONTRE TOUS

Si les enjeux cachés ne permettent pas d'identifier immédiatement la motivation profonde de chacun, il en est une dont sincérité et engagement ne posent jamais question : c'est Maureen Kearney, la secrétaire du

Comité de Groupe d'Areva. Incarnée par une Isabelle Huppert que l'on sent bouillonner sous une apparente impassibilité, elle doit faire face à toutes les trahisons et tourments, y compris les violences physiques et psychologiques. Respect, surtout lorsque l'on sait que ce qui pourrait être la trame d'un polar haletant est basé sur des faits qui se sont bel et bien produits.

On remarquera que les noms sont réels et que les situations, même les moins valorisantes, mettent en cause des personnes vivantes. On peut également y appréhender ce que peuvent être la solitude et les doutes des représentants du personnel exposés à la vindicte politico-économique et qui ne baissent pas les bras.

Tiré d'un ouvrage publié en 2019, ce film qui est sur les écrans depuis le 1^{er} mars 2023 vaut le détour. Si votre capacité d'indignation a du vague à l'âme, voici de quoi la redynamiser...

Bernard Charrier



LA SYNDICALISTE

Un film de Jean-Paul Salomé

Avec Isabelle Huppert, Yvan Attal, Marina Foïs, Grégory Gadebois, François-Xavier Demaison, Pierre Deladonchamps

Durée 2h

ILS ONT OSÉ

AUX ÂMES BIEN NÉES...

Une escroquerie découverte au mois de mars dernier, qui a fait des milliers de victimes et a impliqué neuf personnes, a utilisé la technique du « faux conseiller bancaire ». Se faisant passer pour des responsables du service des fraudes de BNP Paribas, et en mettant en confiance grâce à des informations précises sur la situation financière des clients arnaqués,

les escrocs extorquaient par téléphone des autorisations de paiement - pour un préjudice estimé à plusieurs milliers d'euros. Banal, direz-vous. Oui, sauf que le cerveau de l'affaire est un Toulousain âgé de 17 ans. Lorsqu'on aura compris comment ce garçon a réussi à se procurer des « informations précises » de nature financière, il faudra le cueillir à la sortie

du Centre d'éducation fermé dans lequel il va sans doute passer quelque temps et lui proposer un poste de gestionnaire de patrimoine. Il devrait y exceller. Après tout, au XIX^{ème} siècle, Vidocq a eu une belle carrière de voleur et d'escroc avant de devenir le tout puissant chef de la police.

Henri Bonetti

MADAME ANASTASIE¹ S'ÉCLATE AUX USA

On sait qu'aux États-Unis la liberté d'expression est considérée comme un des fondements de la Nation. Ils y ont d'ailleurs consacré le premier article de leur constitution... Mais on sait aussi que ce grand principe a souvent été bafoué, et aujourd'hui plus qu'hier encore...

Tous ceux qui ont été poursuivis par le sinistre *Mac Carthy*² pourraient en témoigner, ainsi que tous ceux qui se sont battus aux côtés de Martin Luther King contre les ségrégations raciales. Mais il semblerait qu'on puisse faire pire. L'année 2022, en effet, a été marquée par une vague inédite de censures d'œuvres littéraires. Selon l'Association des Bibliothèques Américaines, plus de 2 500 références de livres ont été interdites et retirées de bibliothèques scolaires, universitaires ou publiques, et ce recensement ne concerne qu'une dizaine d'États.

CHEZ LES DÉMOCRATES...

On pense bien entendu à la fumeuse idéologie woke et à sa lugubre cancel culture qui ont gagné une partie des Démocrates. La prétendue lutte contre le racisme a ainsi eu la peau, entre autres, du roman culte *Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur*, d'Harper Lee, ou celle d'*Autant en emporte le vent*, de Margaret Mitchell, interdits en divers endroits après avoir fait les délices (apparemment très coupables) de dizaines de millions de lecteurs aux USA et à travers le monde. Ce courant est si puissant que la plupart des maisons d'éditions se sont adjoint les services de « sensitivity readers » (lecteurs sensibles), chargés de vérifier si les ouvrages sur le point d'être publiés ne contiennent pas des passages susceptibles d'indisposer telle ou telle minorité de « race », de genre, de religion, d'aspect physique etc.

... ET LES RÉPUBLICAINS !

Mais l'autre extrémité de l'arc politique n'est pas en reste. Dans les États tenus par certains Républicains, ce n'est pas au nom du politiquement correct

APRÈS LA LITTÉRATURE, ANASTASIE VA-T-ELLE S'ATTAQUER AUX FILMS ?

Noire Neige et les 7 hommes de petite stature



qu'on censure, mais plus classiquement au nom des bonnes mœurs. Ainsi de nombreux livres mettant en scène des personnages gays ou lesbiennes ont subi les ciseaux d'Anastasia, avec des prolongements étranges. Ainsi dans cette bibliothèque qui a enfoui dans les ténèbres l'adaptation en bande dessinée du Journal d'Anne Franck, au prétexte que la jeune fille y évoque ses émois sexuels. Plus dramatique encore: au Tennessee on a mis à l'index le merveilleux roman graphique *Maus*, d'Art Spiegelman, qui traite à travers des animaux de l'extermination des juifs par les Nazis, au prétexte qu'il serait ... vulgaire³.

L'OUTRANCE S'IMPOSE

L'étau que forme cette débauche d'intolérance évacue ainsi des pans entiers de la pensée. C'est le signe d'une société profondément divisée, où les extrémistes semblent avoir pris le pouvoir dans chaque camp, diabolisant l'adversaire, l'excluant, souhaitant le réduire à néant. On sait que ces idées ont été déjà en partie exportées chez nous. Dans des proportions pour le moment moindres. Nous sommes un vieux peuple moqueur et nous savons encore mesurer le ridicule de certains comportements. Nous savons qu'en dehors de ce qui est prohibé par la loi, la liberté de parole est le bien le plus précieux en démocratie. Restons sur nos gardes cependant, et Dieu nous protège des censeurs pudibonds et des « sensitivity readers »!

Henri Bonetti

¹ Madame Anastasia est l'illustration emblématique de la censure de la presse et de l'édition en général.

² Sénateur républicain du Wisconsin qui se fit tristement connaître, à la tête de la commission sénatoriale qu'il présidait, pour la « chasse aux sorcières » qu'il mena avec acharnement dans les domaines les plus variés en accusant nombre de personnes notamment d'amitiés communistes. En 1954, McCarthy fut désavoué par le Sénat.

³ Des livres aussi renommés que *Des souris et des hommes*, de John Steinbeck ou *L'Attrape-cœur*, de J.D Salinger, n'ont pas échappé à ce côté de la censure.



1 ENFANT SUR 3 PRIVÉ DE VACANCES

Pour lui offrir des vacances, faites un don!



secourspopulaire.fr



LE TRAIT D'UNION - Le Journal du Syndicat Unifié-Unsa - Numéro 143

Pour toute information et contact : tél. 01 43 27 88 09 ; e-mail: traitdunion@syndicat-unifie.net

Directeur de la publication : Philippe Bergamo - Syndicat Unifié-Unsa 21-23, rue du Départ - 75014 PARIS

Illustrations : UNE Adobe Stock ; Peten ; Pouch - Maquette : NEFTIS - Imprimeur : Imprimerie Moderne

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2023 - 6000 exemplaires - Commission paritaire N°358 D 73 ISSN 2555-1671

www.syndicat-unifie.net